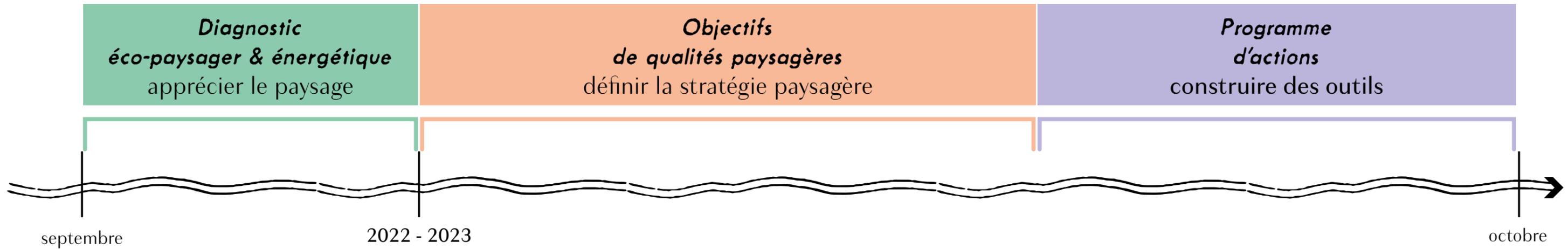




# PLAN DE PAYSAGE DU CLUNISOIS

# LES ÉTAPES



Communité de Communes du Clunisois  
TEPs

**PLAN DE PAYSAGE DU CLUNISOIS**

LIVRET 1 -  
DIAGNOSTIC ÉCO-PAYSAGER & ÉNERGÉTIQUE  
Décembre 2022

éjo. NEPSSEN  
coopérative d'architecture & de paysage

Financé par  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
ADEME

Communité de Communes du Clunisois  
TEPs

**PLAN DE PAYSAGE DU CLUNISOIS**

LIVRET 2 -  
OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE  
Avril 2023

éjo. NEPSSEN  
coopérative d'architecture & de paysage

Financé par  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
ADEME

Communité de Communes du Clunisois  
TEPs

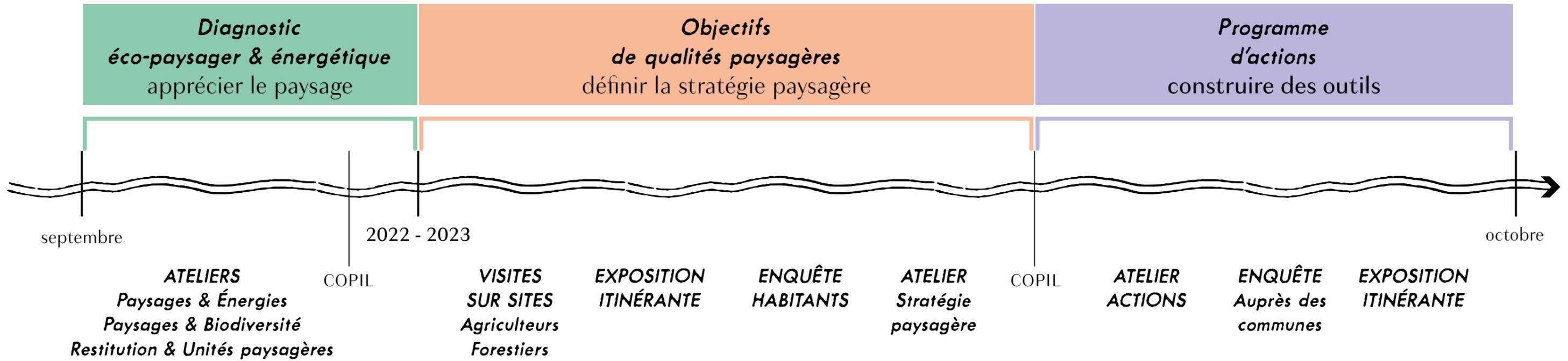
**PLAN DE PAYSAGE DU CLUNISOIS**

LIVRET 3 -  
PROGRAMME D' ACTIONS  
Juillet 2023

éjo. NEPSSEN  
coopérative d'architecture & de paysage

Financé par  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
ADEME

# LES ÉTAPES



# LE DIAGNOSTIC



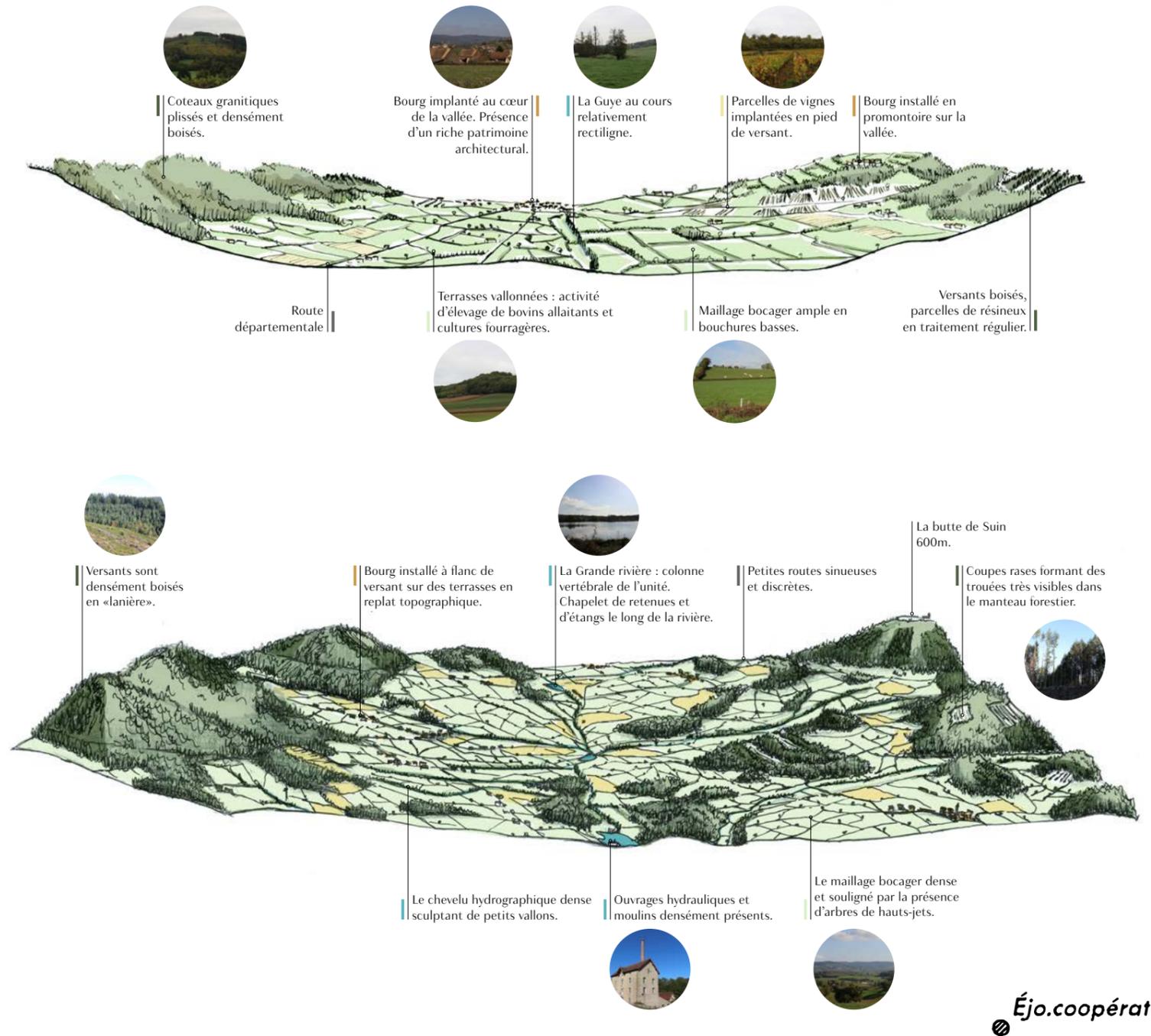
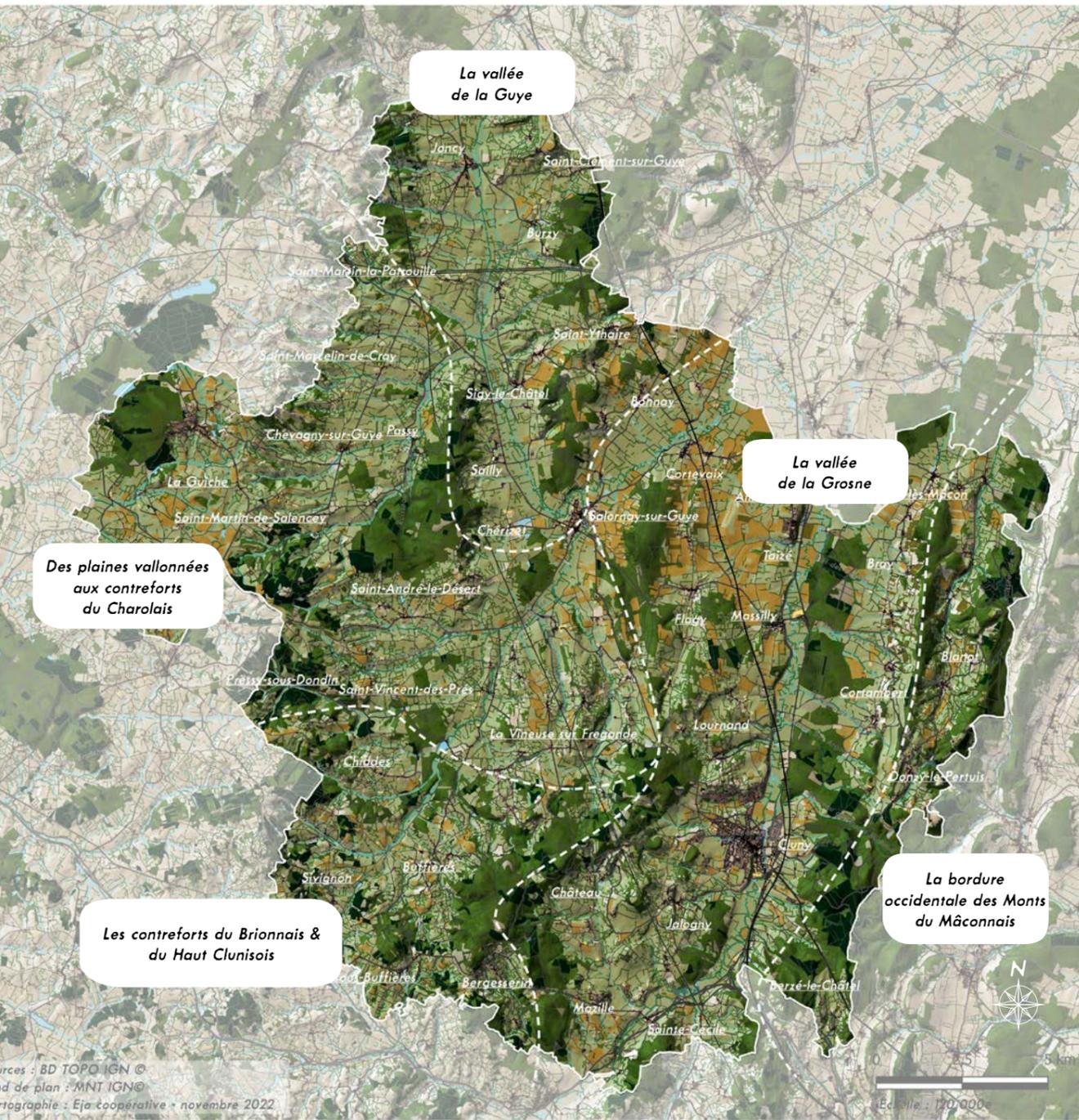
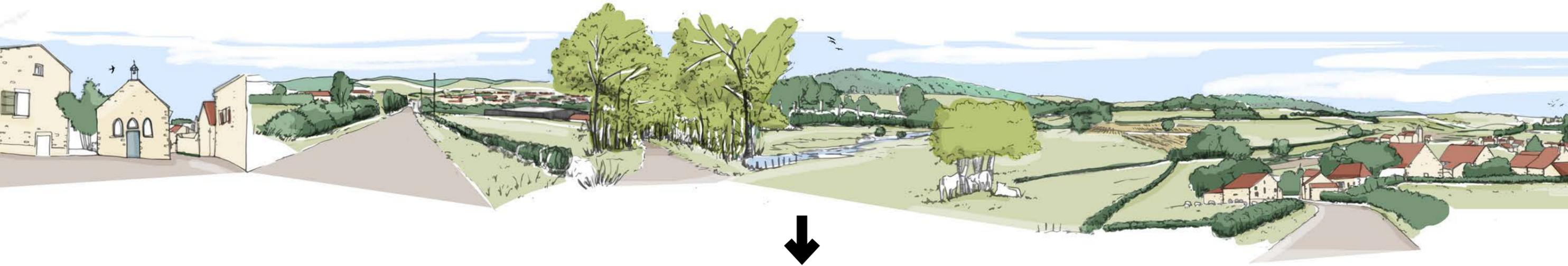
# LE DIAGNOSTIC







# PAYSAGE ACTUEL



# LES ENJEUX DES MOTIFS : paysagers, écologiques, sociétaux

- Enjeu d'adaptation au changement climatique des zones construites (amélioration des performances thermiques des bâtiments, gestion des eaux pluviales, des surfaces artificialisées, îlot de chaleur...)
- Enjeu de maintien de l'équilibre des silhouettes de bourgs & hameaux et
- Enjeu de préservation des enveloppes de covisibilité et abords du bâti patrimonial (Monument historique et patrimoine remarqué)
- Enjeu de préservation de la qualité architecturale du bâti et du petit patrimoine vernaculaire.
- Enjeu d'intégration des points noirs paysagers (entrée de ville, mitage pavillonnaire, bâti à caractère industriel, commercial ou agricole)
- Enjeu d'intégration paysagère des PV en toiture.



## VILLAGES ET BÂTI

- Enjeu de sécurisation de la ressource en eau.
- Enjeu de désimperméabilisation des sols et gestion des eaux pluviales.
- Enjeu de restauration / réhabilitation du patrimoine hydroélectrique (moulins).
- Enjeu de restauration des ripisylves et protection des berges.
- Enjeu de protection des milieux humides et faune-flore inféodés
- Enjeu de gestion environnementale et technique des solutions de stockage. de l'eau.

## EAU



## PAYSAGE DU CLUNISOIS



## RÉSEAU

- Enjeu de maintien de points de vus et de lisibilité des paysages depuis les routes.
- Enjeu de développement des modes de déplacement doux et sécurisation des usages.
- Enjeu de requalification et sécurisation des entrées et centres-bourgs.
- Enjeu de soutien et de développement de la fonction touristique des voies de communication.
- Enjeu de maintien des continuités écologiques le long des grandes infrastructures viaires et ferroviaires.

## BOCAGE



- Enjeu d'adaptation des haies au changement climatique.
- Enjeu de restructuration des haies et d'amélioration de leur biodiversité et fonction de corridor écologique.
- Enjeu de développement de la fonction nourricière (fruitière et fourragère) des haies.
- Enjeu de maintien du réseau bocager et des points de vues depuis les axes viaires.
- Enjeu d'accompagnement à la gestion des haies (réhabilitation des pratiques de plessages?)

## FORÊTS & BOISEMENTS

- Enjeu d'adaptation des forêts au changement climatique.
- Enjeu d'amélioration de la biodiversité forestière (îlots de sénescence).
- Enjeu d'accompagnement à la gestion durable des forêts et adapté à la multifonctionnalité des forêts (environnementale, économique, sociale...)
- Enjeu de préservation de l'identité forestière du territoire et de gestion du mitage lié aux coupes rases.



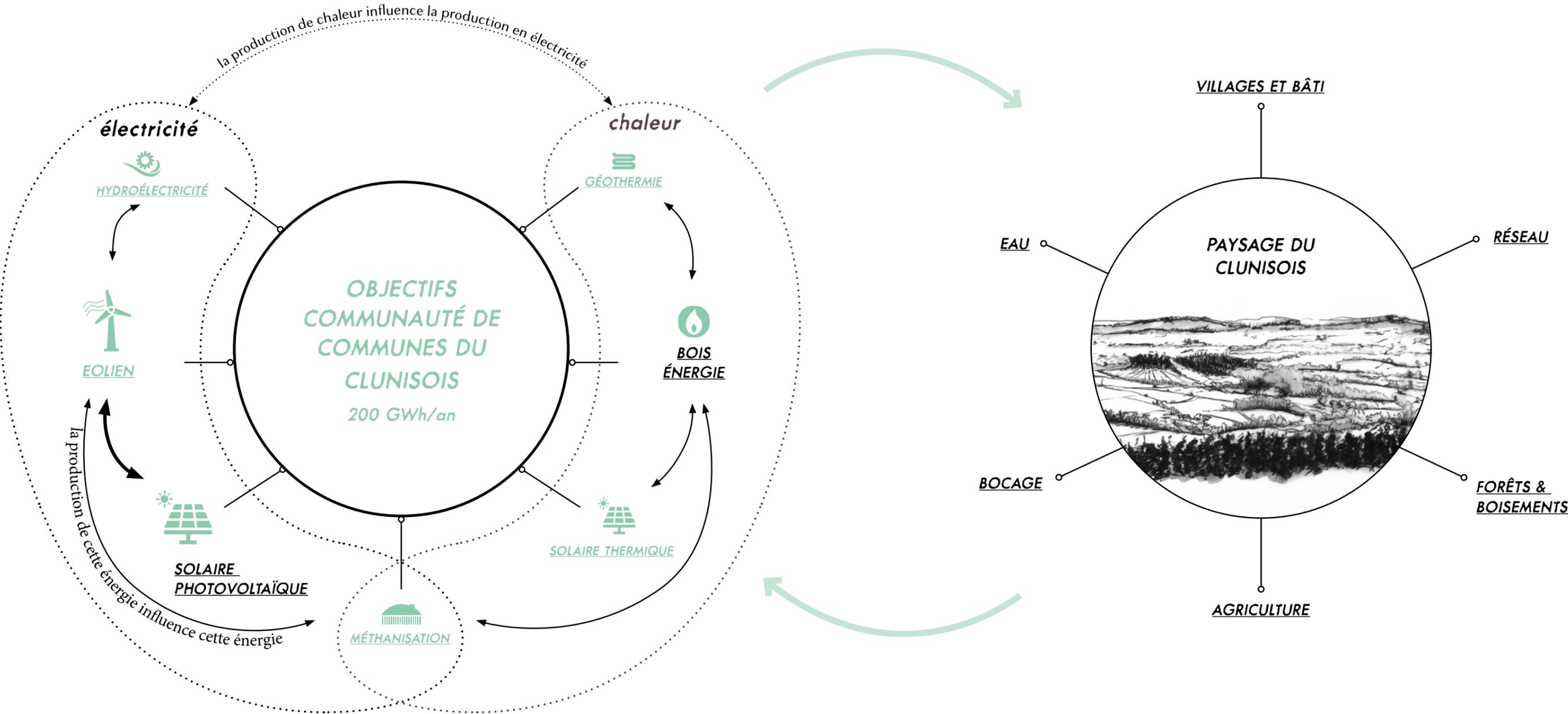
## AGRICULTURE

- Enjeu d'adaptation des pratiques agricoles au changement climatique (raréfaction de la ressource en eau, aléas climatiques extrêmes...) et de limitation de l'impact environnemental des pratiques actuelles.
- Enjeu de développement de diversification des productions pour répondre à l'autonomie alimentaire du territoire.
- Enjeu de maintien de l'activité agricole et développement des circuits courts.
- Enjeu d'accompagnement-gestion des dynamiques d'enfrichement.
- Enjeu d'intégration paysagère de certains bâtiments d'exploitation agricole et notamment des PV en toiture.



# INFLUENCES RÉCIPROQUES

## des enjeux paysagers & du mix énergétique



# LA STRATÉGIE PAYSAGÈRE



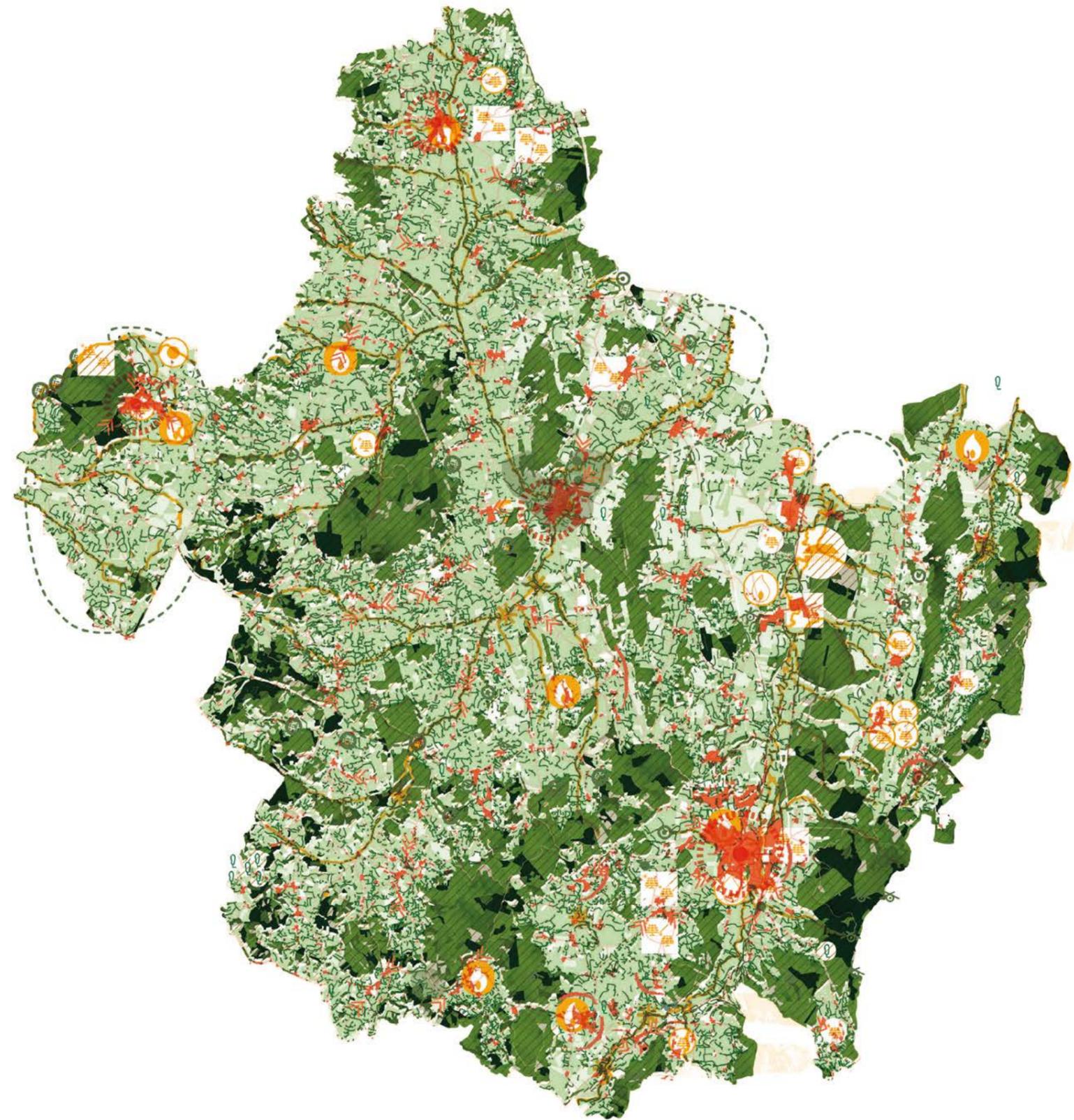
# LA STRATÉGIE PAYSAGÈRE





PAYSAGE DÉSIRÉ



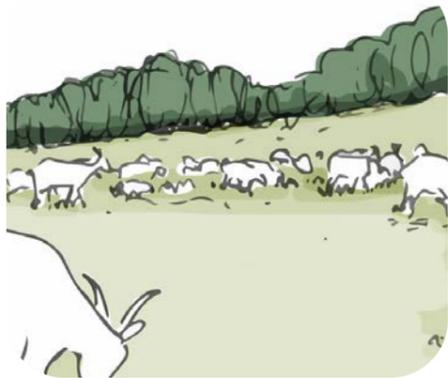


# LES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

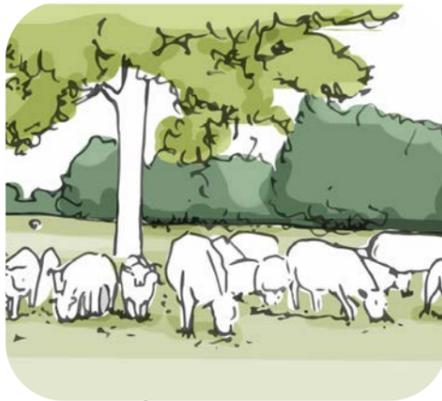
## OQP 1- Le paysage bocager, maintenir et développer le paysage nourricier

Historiquement, il y avait une logique géographique : le charolais était la terre de naissance, le brionnais d'engraissement, et ça se vendait à Lyon.

Friche potentielle



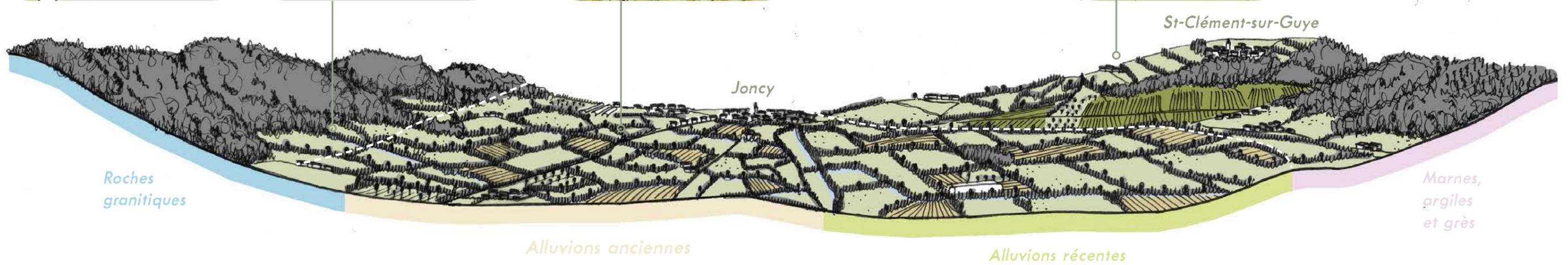
Sol granitique



Sol alluvial



Sol calcaire en pente



# LES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

## OQP 2- Le paysage de la forêt et des arbres, préserver et accroître le paysage ressource



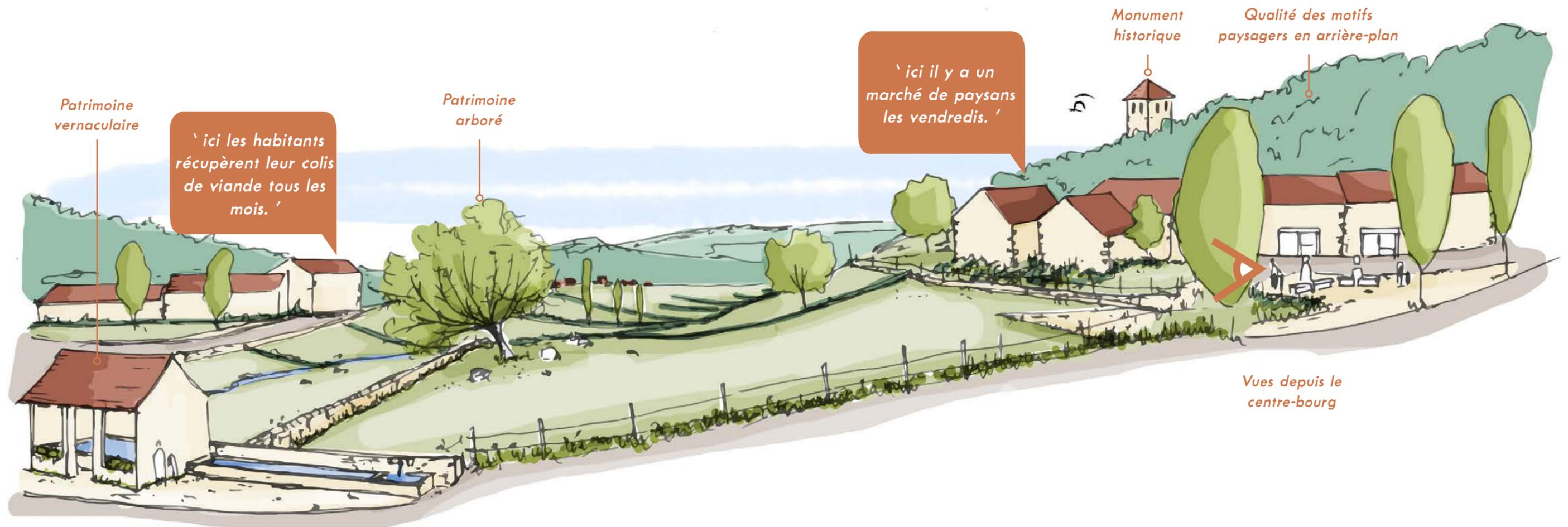
' Nous allons expérimenter la futaie irrégulière dans la forêt de l'Hôpital de Cluny. '

**SCHÉMA SIMPLIFIÉ  
DE LA GESTION EN FUTAIE IRRÉGULIÈRE  
D'UNE FORÊT**

# LES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

## OQP 3- Le paysage de la pierre, vivre et évoluer dans un paysage patrimonial

' À Curtil, on se demande comment aménager la place des fêtes en considérant le patrimoine alentour. '

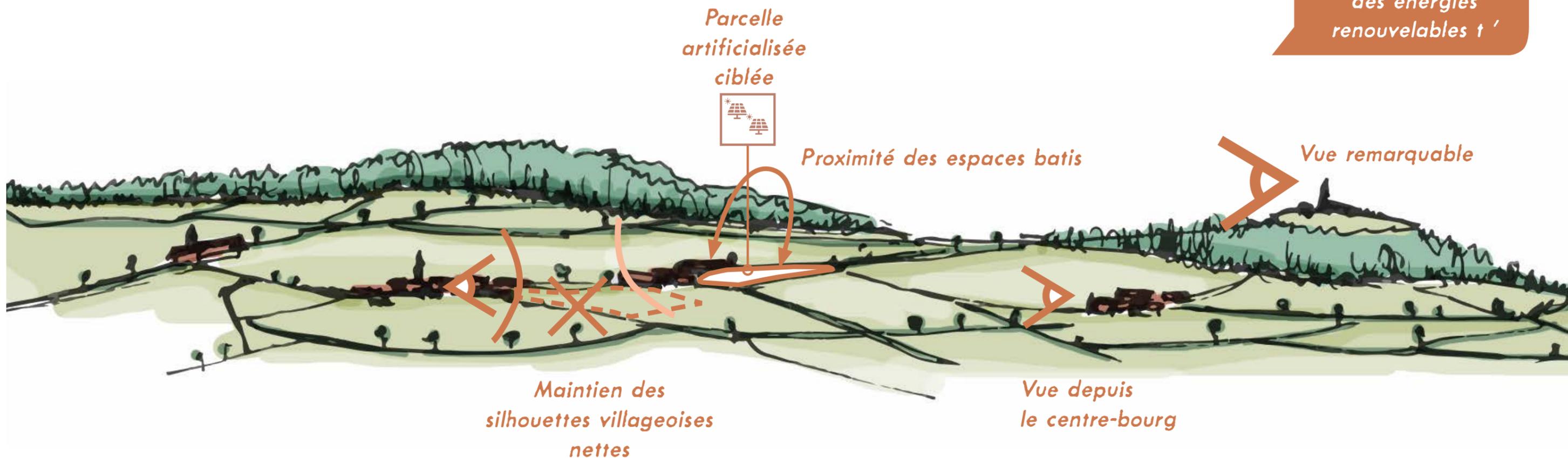


**SCHÉMA SIMPLIFIÉ DE L'ANALYSE PAYSAGÈRE  
DES QUALITÉS DU BOURG À CONSIDÉRER  
DANS LES AMÉNAGEMENTS**

# LES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

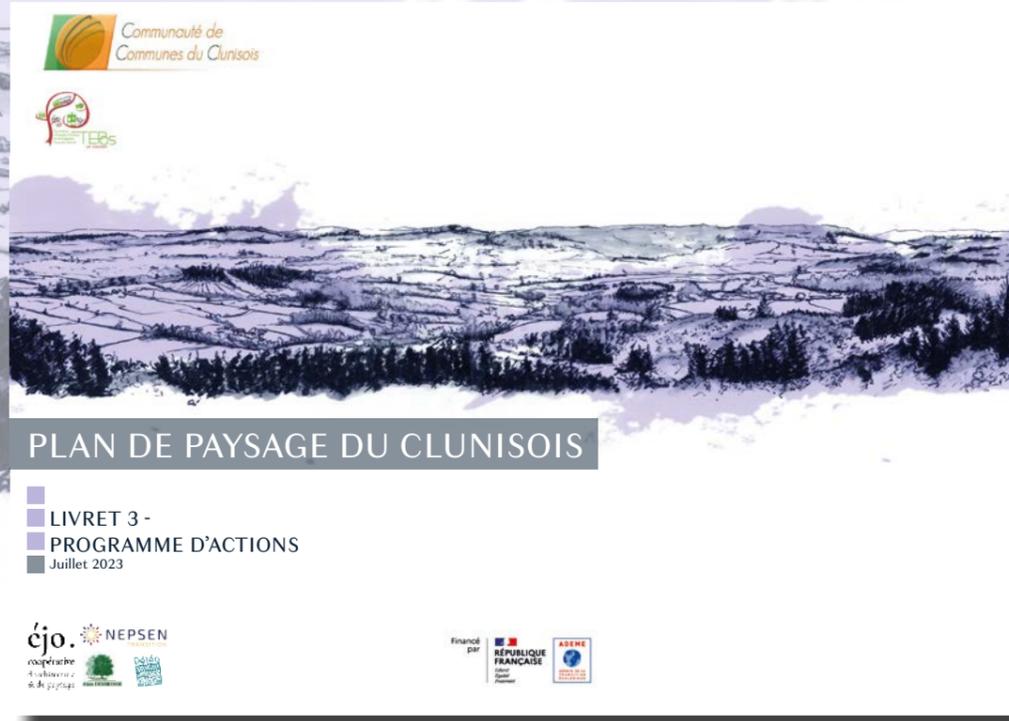
## OQP 4- Le paysage des énergies, produire de nouvelles énergies au cœur du paysage quotidien

*' On se demande vraiment comment aborder la question des zones d'accélération des énergies renouvelables t '*

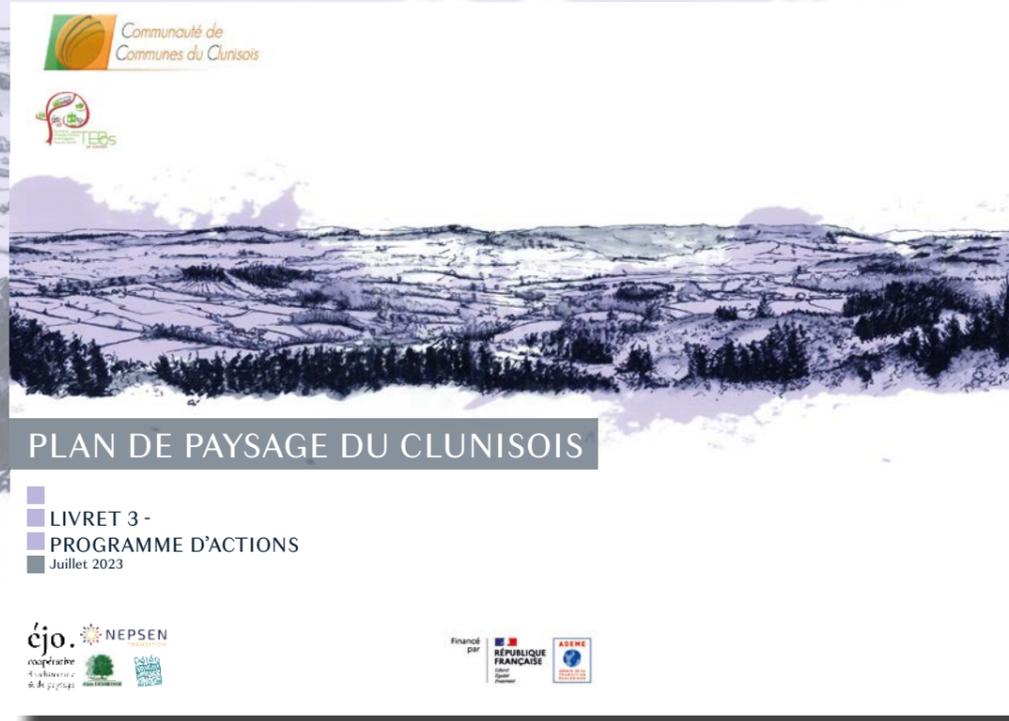


**SCHÉMA SIMPLIFIÉ DE L'ANALYSE PAYSAGÈRE  
POUR LA DÉFINITION DES PARCELLES  
ARTIFICIALISÉES CIBLÉES**

# LE PLAN D'ACTION



# LE PLAN D' ACTIONS



## S'APPUYER SUR DES OUTILS

Mobiliser les outils existants

### + A CRÉER



- GUIDE DU VÉGÉTAL
- CHARTE ARCHITECTURALE & PAYSAGÈRE
- Schéma Directeur des Énergies Renouvelables
- Plan d'Approvisionnement Territorial

## TRAVAILLER EN SYNERGIE

Communes, entreprises, particuliers, associations, institutions ...

### ACTIONS EN PROJET ET PROJETS-PILOTES

- Espaces-tests agricole avec Semeurs du possible
  - Forêt de l'Hôpital de Cluny
- Aménagement de la place du village de Joncy
- Approvisionnement local de la chaufferie bois de La-Vineuse-sur-Frégande  
... [voir plan d'actions]
- ### + A CRÉER
- Exploitations agricoles diversifiées
- Projets expérimentaux de gestion de haies hautes
  - Pico-centrales hydroélectriques flottantes  
... [voir plan d'actions]

## PASSER À L'ACTION



• Action sur le terrain



• Action de connaissance et de sensibilisation



• Action de coordination et de suivi de la mise en œuvre



• Action administrative



• Action de financement

# LES FICHES ACTION

Le titre de l'action

Le type d'action

**OGP 1** LE PAYSAGE BOCAGER, MAINTENIR ET DÉVELOPPER LE PAYSAGE NOURRICIER  
**AXE 1 -** Pérenniser un paysage nourricier diversifié par un appui financier et technique de la filière agricole

**FICHE-ACTION 1.1.2** Faciliter la reprise d'exploitation et l'installation de nouveaux agriculteurs, et encourager la diversification des filières et cultures flechées par le PAT

**OBJECTIFS VISÉS**  
 De nombreux départs à la retraite d'agriculteurs sont à venir. Pour la nouvelle génération d'agriculteurs, plusieurs difficultés sont identifiées :  
 • l'accès au foncier, notamment pour les porteurs de projets non-issus du milieu agricole ;  
 • les modèles d'exploitations dominants qui demandent de très lourds investissements aux agriculteurs.  
 La réponse au besoin de diversification des pratiques agricoles (maraîchage et arboriculture) identifiée au sein du PAT nécessite l'installation de nouveaux agriculteurs et l'accès à du foncier agricole adapté à ces pratiques. Le déploiement d'une stratégie d'acquisition foncière portée par la Communauté de Communes et des modalités de baux agricoles ou projets-pilotes permettraient de donner l'exemple des modèles possibles d'agriculture. Cette action est engagée par le PAT et est à poursuivre en lien avec les partenaires.

**ACTION COURT TERME**  
**Mettre en place une exploitation-pilote**

- Cibler une exploitation agricole à acquérir par le biais de l'Établissement Public Foncier ou des partenaires du territoire (Terre de Liens). L'exploitation devra se situer dans une zone considérée à "fort potentiel agronomique" [voir <https://enclunisois.fr/actions/environnement/projet-alimentaire-territorial/>] de préférence, à proximité d'un cours d'eau [voir Action 1.3.2].
- Mettre à disposition les parcelles aux porteurs de projets, ou via des baux agricoles (en s'appuyant sur les partenaires et expériences locales de l'association Semeurs du possible).

**COORDINATION** : Chargé.e PAT de la C.C.C., exploitant.e agricole

**PARTENAIRES À MOBILISER**  
 Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire, SAFER, Agriculteurs, Semeurs du Possibles, Terre de Liens

**ACTION LONG TERME**  
**Vers la mise en place d'une régie agricole**

- Inciter les agriculteur-riche-s de la commune à visiter l'exploitation-pilote.
- Évaluer l'opportunité de mise en œuvre d'une régie agricole communale :  
 - acquisition de foncier ;  
 - embauche de maraichers ;  
 - définition des cultures selon les besoins des cantines scolaires à proximité.

**COORDINATION** : Élu-e-s des communes

**INDICATEURS DE SUIVI**  
 • Nombre d'acquisitions foncières  
 • Nombre d'installations

PLAN DE PAYSAGE - PLAN D'ACTIONS | COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EN CLUNISOIS | JUILLET 2023

**FICHE ACTION 1** "Développer une politique publique alimentaire bio et locale"

**Créer une régie agricole**

**MOUANS-SARTOUX**  
 Population : 10 000 habitants  
 Situation :

O rganiser soi-même les conditions de production de denrées alimentaires sur son territoire pour fournir la restauration collective est une solution encore peu répandue en France. L'expérience de Mouans-Sartoux démontre que la régie agricole peut être un outil efficace et innovant, au service d'une politique publique ambitieuse inscrite dans le développement harmonieux de la ville et sa région.

**ACTION RÉALISÉE DANS UN AUTRE TERRITOIRE : UNE RÉGIE AGRICOLE, À MOUANS-SARTOUX (06)**

"Haute-Combe, six hectares d'un domaine agricole acheté par la mairie pour produire plus de 80% des besoins en légumes frais et bio de la restauration collective."  
 [https://mead-mouans-sartoux.fr/la-regie-agricole/]

**Semeurs du possible**  
 Réseau bourguignon des lieux tests agricoles

**ACTION RÉALISÉE : DES ESPACES-TESTS AGRICOLES, À BERGESSERIN & CHÂTEAU**

Les Semeurs du Possible mettent à disposition des porteurs de projet un espace-test agricole afin qu'ils puissent tester leur activité en proposant un cadre légal, des moyens de production et un accompagnement global.

11/76

Action portée par la Communauté de communes

Action portée par les communes et acteurs locaux

La méthode pour rendre cette action opérationnelle et partenaires à mobiliser

Exemple d'action concrète déjà réalisée (dans ou hors territoire)

# OQP 1- Le paysage bocager, maintenir et développer le paysage nourricier

OQP 1

LE PAYSAGE BOCAGER, MAINTENIR ET DÉVELOPPER LE PAYSAGE NOURRICIER

AXE 1 - Pérenniser un paysage nourricier diversifié par un appui financier et technique de la filière agricole



FICHE-ACTION 1.1.2

Faciliter la reprise d'exploitation et l'installation de nouveaux agriculteurs, et encourager la diversification des filières et cultures fléchées par le PAT

## OBJECTIFS VISÉS

De nombreux départs à la retraite d'agriculteurs sont à venir. Pour la nouvelle génération d'agriculteurs, plusieurs difficultés sont identifiées :

- l'accès au foncier, notamment pour les porteurs de projets non-issus du milieu agricole ;
- les modèles d'exploitations dominants qui demandent de très lourds investissements aux agriculteurs.

La réponse au besoin de diversification des pratiques agricoles (maraîchage et arboriculture) identifiée au sein du PAT nécessite l'installation de nouveaux agriculteurs et l'accès à du foncier agricole adapté à ces pratiques. Le déploiement d'une stratégie d'acquisition foncière portée par la Communauté de Communes et des modalités de baux agricoles ou projets-pilotes permettraient de donner l'exemple des modèles possibles d'agriculture. Cette action est engagée par le PAT et est à poursuivre en lien avec les partenaires.

## ACTION COURT TERME

### Mettre en place une exploitation-pilote

- Cibler une exploitation agricole à acquérir par le biais de l'Établissement Public Foncier ou des partenaires du territoire (Terre de Liens). L'exploitation devra se situer dans une zone considérée à "fort potentiel agronomique" [voir <https://enclunisois.fr/actions/environnement/projet-alimentaire-territorial/>] de préférence, à proximité d'un cours d'eau [voir Action 1.3.2].
- Mettre à disposition les parcelles aux porteurs de projets, ou via des baux agricoles (en s'appuyant sur les partenaires et expériences locales de l'association Semeurs du possible).

**COORDINATION :** Chargé.e PAT de la C.C.C., exploitant.e agricole

## PARTENAIRES À MOBILISER

Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire, SAFER, Agriculteurs, Semeurs du Possibles, Terre de Liens

## ACTION LONG TERME

### Vers la mise en place d'une régie agricole

- Inciter les agriculteur-riche-s de la commune à visiter l'exploitation-pilote.
- Évaluer l'opportunité de mise en œuvre d'une régie agricole communale :
  - acquisition de foncier ;
  - embauche de maraîchers ;
  - définition des cultures selon les besoins des cantines scolaires à proximité.

**COORDINATION :** Élu-e-s des communes

## INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'acquisitions foncières
- Nombre d'installations

FICHE ACTION 1 Développer une politique publique alimentaire bio et locale



## Créer une régie agricole

MOUANS-SARTOUX

Population  
10 000 habitants  
Situation

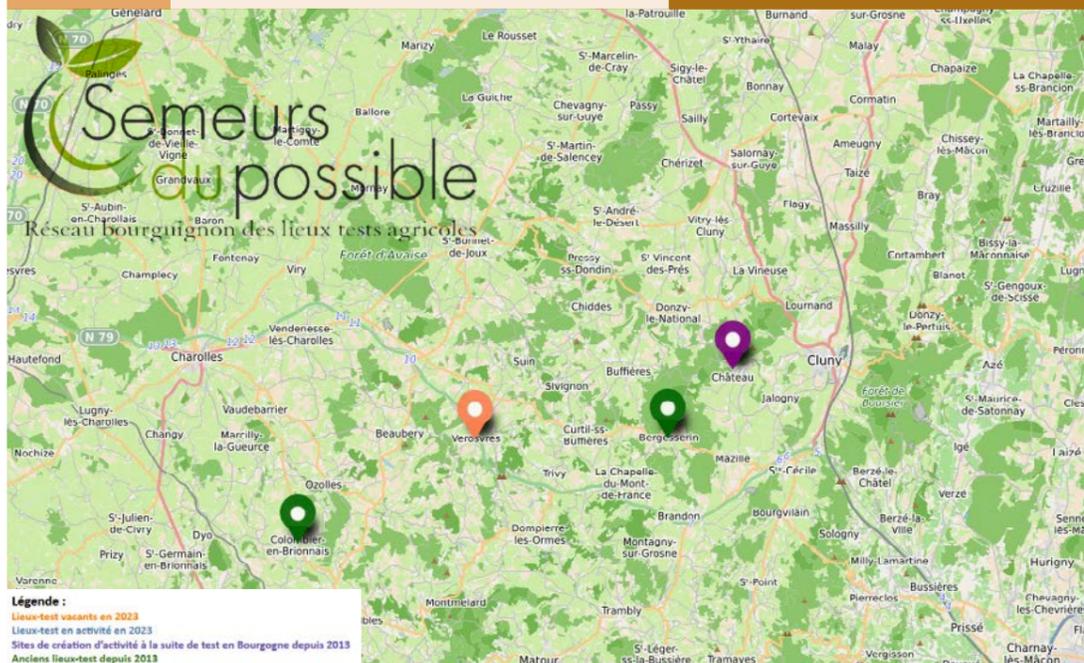
Organiser soi-même les conditions de production de denrées alimentaires sur son territoire pour fournir la restauration collective est une solution encore peu répandue en France. L'expérience de Mouans-Sartoux démontre que la régie agricole peut être un outil efficace et innovant, au service d'une politique publique ambitieuse inscrite dans le développement harmonieux de la ville et sa région.



**ACTION RÉALISÉE DANS UN AUTRE TERRITOIRE : UNE RÉGIE AGRICOLE, À MOUANS-SARTOUX (06)**

"Haute-Combe, six hectares d'un domaine agricole acheté par la mairie pour produire plus de 80% des besoins en légumes frais et bio de la restauration collective."

[<https://mead-mouans-sartoux.fr/la-regie-agricole/>]



**ACTION RÉALISÉE : DES ESPACES-TESTS AGRICOLES, À BERGESSERIN & CHÂTEAU**

Les Semeurs du Possible mettent à disposition des porteurs de projet un espace-test agricole afin qu'ils puissent tester leur activité en proposant un cadre légal, des moyens de production et un accompagnement global.

# OQP 2- Le paysage de la forêt et des arbres, préserver et accroître le paysage ressource

OQP 2

LE PAYSAGE DE LA FORÊT ET DES ARBRES, PRÉSERVER ET ACCROÎTRE LE PAYSAGE RESSOURCE

Axe 2- Accompagner les mutations paysagères et préserver l'identité forestière du Clunisois



FICHE-ACTION PHARE 2.2.1

Adopter une sylviculture à couvert continu pour préserver le caractère forestier des paysages du Clunisois

## OBJECTIFS VISÉS

La stratégie paysagère identifiée dans le Livret 2 du Plan de Paysage développe l'intérêt d'adopter une sylviculture à couvert continu pour préserver au maximum un écrin forestier homogène malgré les coupes rases sanitaires qui vont s'accroître ces prochaines années. Ce type de sylviculture répond également aux enjeux de préservation de la biodiversité et de captation de carbone.

Cette action vise à promouvoir le maintien de forêts à couvert continu et la diversification des essences forestières en sensibilisant les propriétaires publics et privés, en incitant à la révision des plans de gestion forestier.

### ACTION COURT TERME

*Poursuivre le projet-pilote de gestion initiée à la forêt de l'Hôpital de Cluny*

- Poursuivre les expérimentations sur différents modes de gestion en cours à la forêt de l'Hôpital
- Communiquer sur les premiers retours d'expérience par les supports de communication de la C.C.C.
- Concevoir dans ce cadre, avec l'ONF, un "Plan de gestion forestier" pilote, dédié à la gestion à couvert continu dans une perspective de démarche paysagère

**COORDINATION :** Chargé-e de mission Charte Forestière C.C.C.

### PARTENAIRES À MOBILISER

ONF, CNPE, Coopératives forestières, propriétaires forestiers, réseau de forestiers Pro Silva, associations locales (Plein d'Essences, Groupement Forestier La Forêt hospitalière)

### ACTION LONG TERME

*Élargir l'expérimentation à l'échelle d'un massif forestier sur une commune*

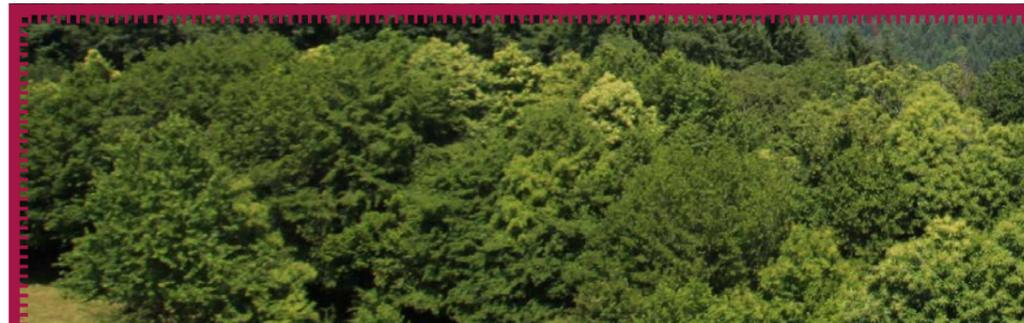
- Coordonner cette expérimentation avec les différents acteurs forestiers pour établir un état des lieux des parcelles forestières de la commune envisagée et définir les modalités de mise en œuvre d'une gestion à couvert continu
- Organiser une réunion publique à destination des propriétaires forestiers privés de la commune pour communiquer sur le "Plan de gestion forestier" dédié à la gestion à couvert continu, mis à disposition par la Communauté de communes

### COORDINATION :

Élu-e-s des communes

### INDICATEUR DE SUIVI

- Nombre de plan de gestion élaboré incluant une gestion à couvert continu



### ACTION EN COURS : PROJET-PILOTE DE LA FORÊT DE L'HOPITAL, À CLUNY

Depuis fin 2022, l'Établissement Public Foncier Doubs Bourgogne-Franche-Comté a acquis la forêt de l'Hôpital pour le compte de la Communauté de communes du Clunisois. Dans ce cadre, la C.C.C. souhaite expérimenter de nouveaux modes de gestion en partenariat avec l'association locale Plein d'Essences



### ACTION RÉALISÉE :

**LA FORÊT HOSPITALIÈRE - GROUPEMENT FORESTIER CITOYEN EN CLUNISOIS, À BERGESSERIN & SIGY-LE-CHÂTEL**

Situé près de Cluny, le Groupement Forestier Citoyen de la Forêt Hospitalière regroupe des citoyennes et citoyens qui s'engagent en acquérant des parcelles pour une forêt réajustée en équilibre avec l'humain.

# OQP 3- Le paysage de la pierre, vivre et évoluer dans un paysage patrimonial

OQP 3

LE PAYSAGE DE LA PIERRE, VIVRE ET ÉVOLUER DANS UN PAYSAGE PATRIMONIAL

Axe 2 - Aménager les espaces publics en soignant la visibilité et la silhouette du bourg dans le paysage



FICHE-ACTION PHARE 3.2.1

Veiller à la qualité d'accueil et à la sécurisation des entrées de bourgs, franges urbaines et traversées de bourgs, et réinvestir les centres-bourgs

## OBJECTIFS VISÉS

Les bourgs et hameaux assoient la richesse patrimoniale du Clunisois et constituent un marqueur paysager caractéristique à préserver et à valoriser.

Cette action développe l'intérêt et la méthode pour requalifier des places de village et espaces publics en s'appuyant sur identité locale utilisant les caractéristiques architecturales et paysagères de la commune.

L'objectif étant de contribuer à rendre les bourgs accueillants, propices à un dynamisme local, et répondant aux exigences d'une pratique piétonne et cyclable de l'espace public.

### ACTION COURT TERME (AMONT)

#### Définir un programme d'aménagement

- Définir le groupe de suivi du projet (pouvant être constitué d'élus et de représentant·es d'associations locales, des agents communaux)
- Concerter les habitants sur leurs besoins
- Faire appel au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) 71 pour réaliser une fiche-conseil pour l'aménagement du bourg et à l'Agence Technique Départementale (ATD) 71 pour arrêter la zone d'intervention, le programme, l'enveloppe financière
- Contacter la Direction des routes et des infrastructures (DRI) 71 pour mettre en œuvre des aménagements temporaires de réduction de vitesse, selon le contexte

**COORDINATION :** Élu·e·s des communes

#### PARTENAIRES À MOBILISER

CAUE 71, ATD 71, Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) 71 dirigée par l'Architecte des bâtiments de France, Direction Départementale des Territoires (DDT) 71, SYDESL, Office du Tourisme, chargé·e de mission Paysage C.C.C

### ACTION LONG TERME (RÉALISATION)

#### Aménager le bourg

Missionner une équipe de maîtrise d'œuvre pour la conception du projet. Les compétences à mobiliser varient selon le contexte mais pourront inclure : un paysagiste-concepteur (mandataire), un ingénieur Voirie-Réseaux-Divers (VRD). Des temps de concertation peuvent être prévus à différentes étapes du projet.

Les missions confiées à l'équipe de maîtrise d'œuvre :

- Conception (Esquisse, Avant-projet, Projet)
- À ce stade, il est impératif que la commune définisse les travaux pouvant être réalisés par des associations locales ou citoyen·nes. Cette méthode d'implication des acteurs locaux permet une meilleure appropriation et acceptation des nouveaux aménagements.
- ET
- Réalisation : suivi de chantier (Assistance à la passation des Contrats de Travaux, VISA, suivi de chantier, Assistance aux Opérations de Réception)

**COORDINATION :** Élu·e·s des communes

#### COÛT

variable selon le type d'aménagement et la complexité du projet

#### INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de projets de maîtrise d'œuvre lancés
- Nombre de bourgs aménagés



#### ACTION RÉALISÉE : VALORISATION DE LA PLACE DU VILLAGE, À JONCY

Montant de travaux (75% de l'enveloppe globale du projet) =

- Démolition d'un bâti - 94 000 €ht
- Construction halle - 168 000 €ht  
(190 m<sup>2</sup> soit 885 € ht/m<sup>2</sup>)
- Aménagement paysager - 200 000 €ht  
(2 000 m<sup>2</sup> soit 100 € ht/m<sup>2</sup>)

Honoraires de maîtrise d'œuvre et études annexes  
(25% de l'enveloppe globale du projet) = 158 000 €ht

Subventions (Dotation d'équipement des territoires ruraux, Département 71, amendes de Police) = 46% soit 260 000 €ht environ

# OQP 4- Le paysage des énergies, produire de nouvelles énergies au cœur du paysage quotidien

OQP 4

LE PAYSAGE DES ÉNERGIES, PRODUIRE DE NOUVELLES ÉNERGIES AU CŒUR DES PAYSAGES DU QUOTIDIEN

Axe 2 - Intégrer le mix énergétique dans les paysages du Clunisois



FICHE-ACTION PHARE 4.2.2

Identifier les sites de déploiement des centrales photovoltaïques au sol prenant en compte des critères paysagers et environnementaux

## OBJECTIFS VISÉS

Dans le contexte de la loi d'accélération des énergies renouvelables (Loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables [legifrance.gouv.fr]), il est demandé aux communes de déterminer localement des sites de déploiement des énergies. Les communes sont invitées, lors de tout projet émergent, à rendre opérationnelle une démarche paysagère pour analyser la sensibilité du site potentiel, et les aménagements à prévoir pour l'intégration de l'installation dans le paysage. Elles pourront par la suite s'appuyer sur le Schéma directeur des énergies renouvelables pour définir ces sites.

### ACTION COURT TERME

Analyser la sensibilité paysagère et environnementale de sites potentiels

- Étudier le caractère artificialisé de la parcelle : parkings, anciennes décharges, site pollué, terrains remodelés aux abords d'infrastructures (RCEA, TGV), ou friches agricoles sous condition que le projet apporte un bénéfice qualifiable et significatif à une activité agricole en place [SCoT], et sous réserve d'études environnementales, de faible impact sur la biodiversité, les trames verte et bleue et les corridors écologiques, et de prise en compte du potentiel agronomique des sols

- Évaluer le niveau de sensibilité paysagère du site au vu du tableau ci-contre. Un niveau de sensibilité fort révèle une forte visibilité de l'installation dans les paysages du quotidien, à l'inverse d'un niveau de sensibilité faible qui serait représentatif d'une potentielle intégration paysagère de ces installations dans ce paysage.

COORDINATION : Élu.e.s des communes

### PARTENAIRES À MOBILISER

CAUE 71, ATD 71, UDAP 71, DDT 71, chargé-e de mission Paysage C.C.C., Centrales Villageoises Soleil Sud Bourgogne

### ACTION LONG TERME

Intégrer les conclusions du SDEnR pour continuer à alimenter les réflexions sur les sites potentiels d'accélération des énergies renouvelables

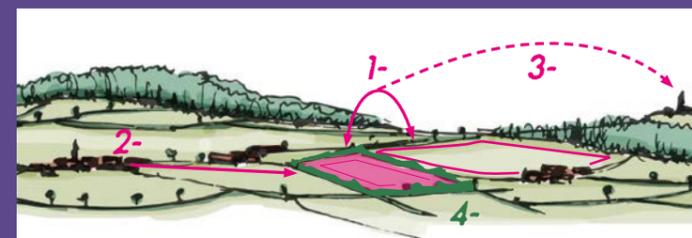
Voir Action 4.1.1

COORDINATION : Chargé-e de mission climat-énergie de la C.C.C.

### INDICATEUR DE SUIVI

- Nombre d'installations réalisées à faible ou moyenne sensibilité paysagère

## CRITÈRES D'INTÉGRATION PAYSAGÈRE



| Critères                 | Description [voir Livret 2 du Plan de paysage]  |
|--------------------------|---|
| 1- Rapport d'échelle     | Perception de la parcelle vis-à-vis d'un élément paysager alentour (taille de la prairie bocagère, du motif forestier, d'un village)                      |
| 2- Visibilité            | - Visibilité de la parcelle vis-à-vis des espaces vécus et des points de vue remarquable<br>- Présence d'une autre infrastructure énergétique à proximité |
| 3- Point d'appel         | - Visibilité de la parcelle vis-à-vis des espaces vécus et des points de vue remarquable<br>- Présence d'une autre infrastructure énergétique à proximité |
| 4- Intégration paysagère | - Visibilité de la parcelle vis-à-vis des espaces vécus et des points de vue remarquable<br>- Présence d'une autre infrastructure énergétique à proximité |

### Niveaux de sensibilité paysagère

Selon l'analyse de ces critères, évaluer le niveau de sensibilité (fort - moyen - faible)

À NOTER que cette analyse forme un préalable à l'élaboration de projet et ne remplace pas une étude d'impact, lorsqu'elle est obligatoire.

ET MAINTENANT ?



# OQP 1- Le paysage bocager, maintenir et développer le paysage nourricier

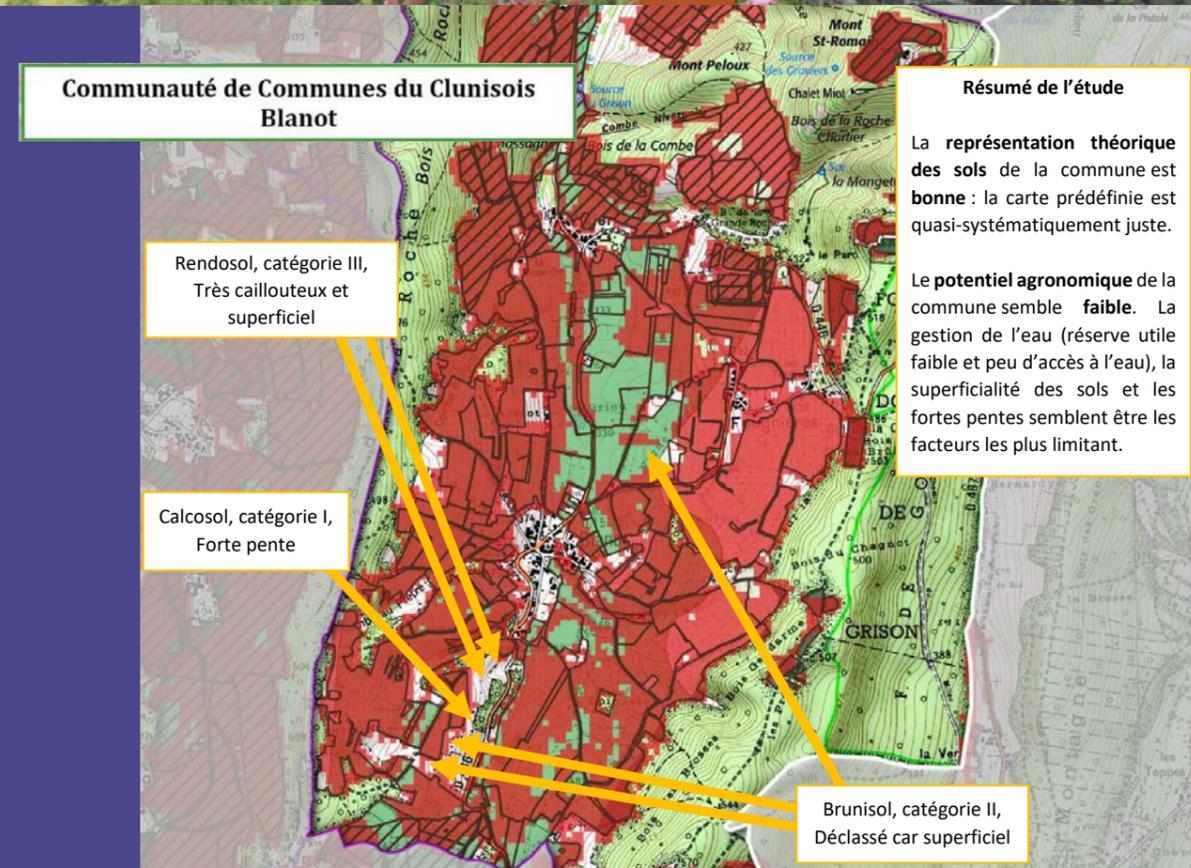
Actions portées par les agriculteurs et agricultrices

Actions accompagnées par la Chargée de mission  
Projet alimentaire territorial

>> Réunions régulières de facilitation  
réalisées avec les porteurs de projet du territoire  
engagés dans la transition écologique

>> Partage d'informations :

- Potentiel agronomique des sols  
par commune
- Coordonnées des différents organismes



# OQP 2- Le paysage de la forêt et des arbres, préserver et accroître le paysage ressource

Actions portées les élus et des associations locales

Actions accompagnées par la Chargée de mission  
Charte forestière

>> Expérimentations dans le site-pilote :  
la forêt de l'Hopital



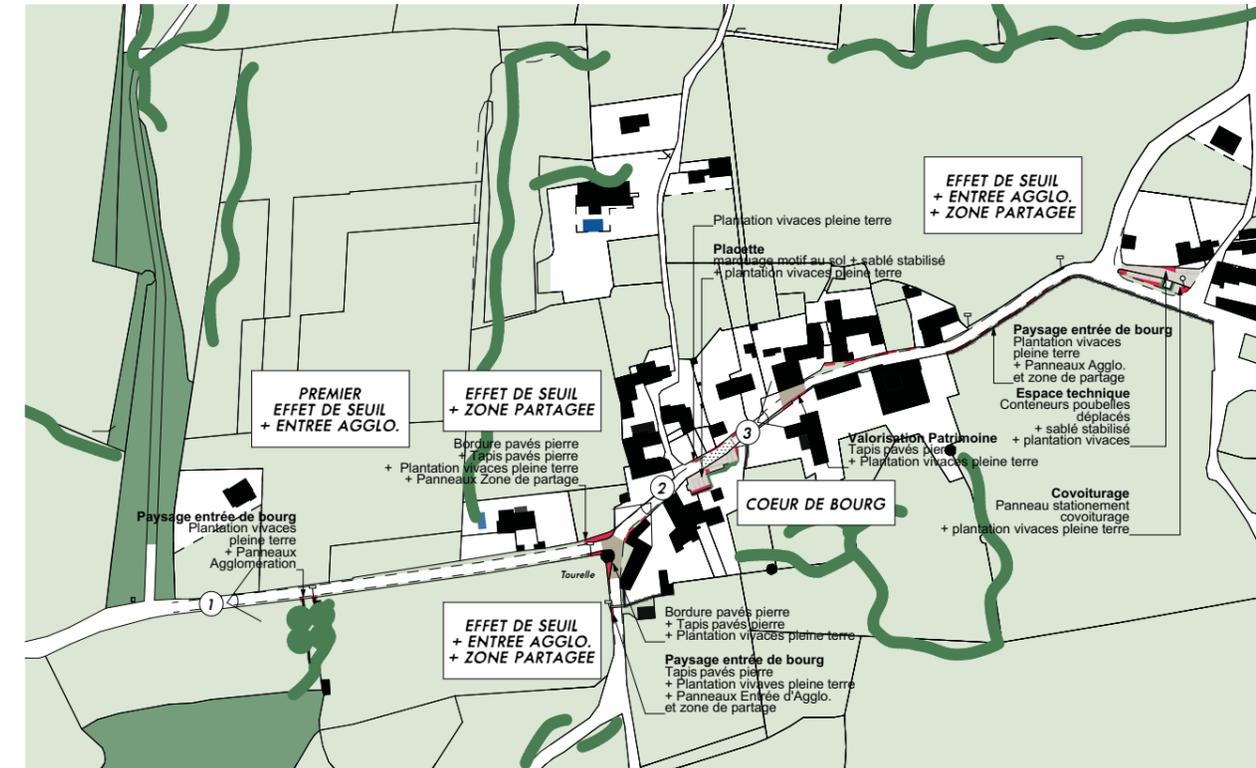
# OQP 3- Le paysage de la pierre, vivre et évoluer dans un paysage patrimonial

Actions portées les élus

Actions accompagnées par la Cheffe de projet  
CRTE - Contrats pour la Réussite de la Transition  
Écologique

>> 10 communes travaillant à l'aménagement  
de leur centre-bourg

Blanot, Buffières, Chissey-les-Mâcon, Cluny, Curtil-sous-  
Buffières, Jalogny, Joncy, La Guiche, La Vineuse-sur-  
Frégande, Lournand



# OQP 4- Le paysage des énergies, produire de nouvelles énergies au cœur du paysage quotidien

Actions portées les élus

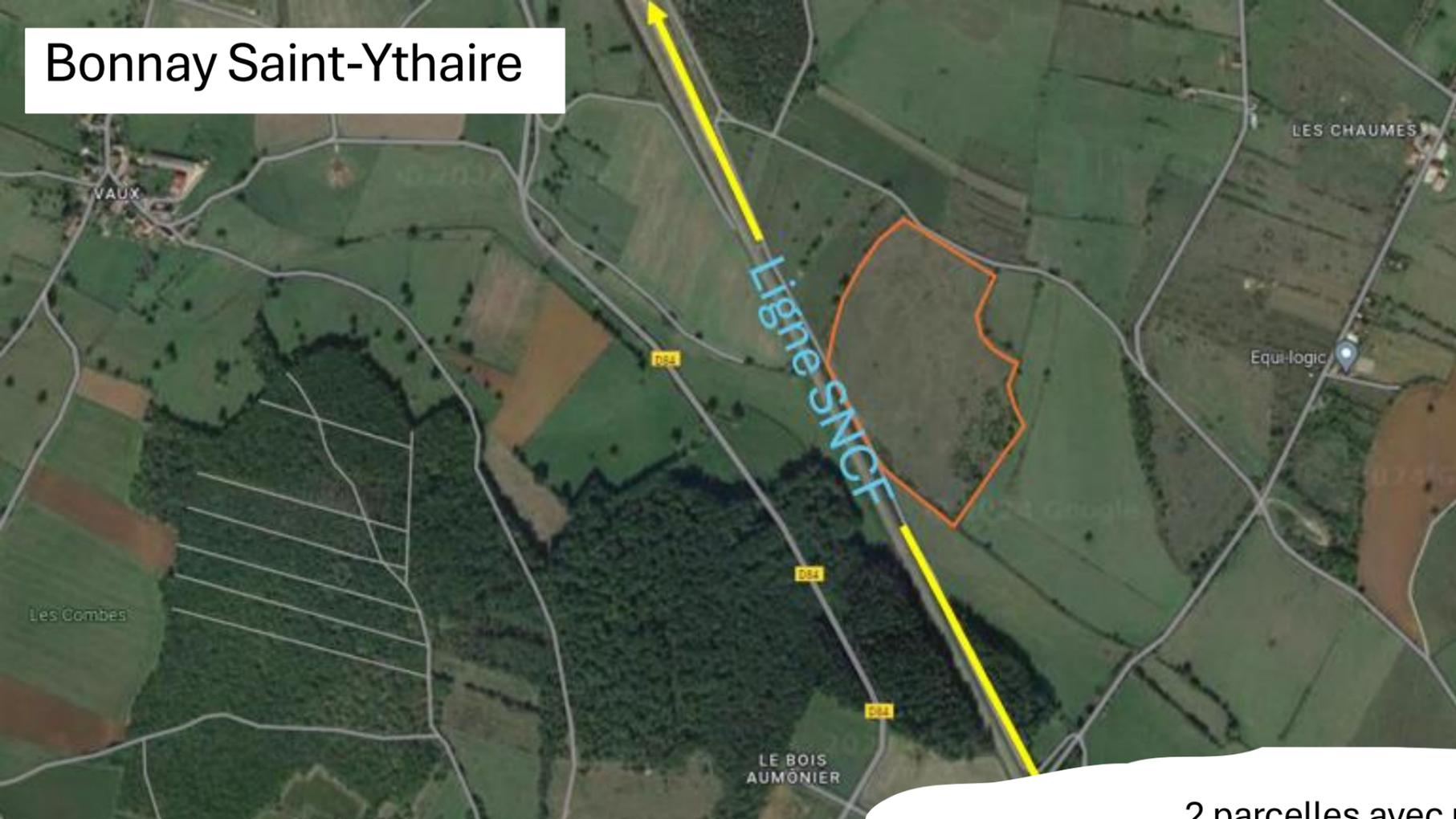
Actions accompagnées par le Chargé de mission  
Développement des énergies renouvelables

>> Projet photovoltaïque au sol du Nord  
Clunisois

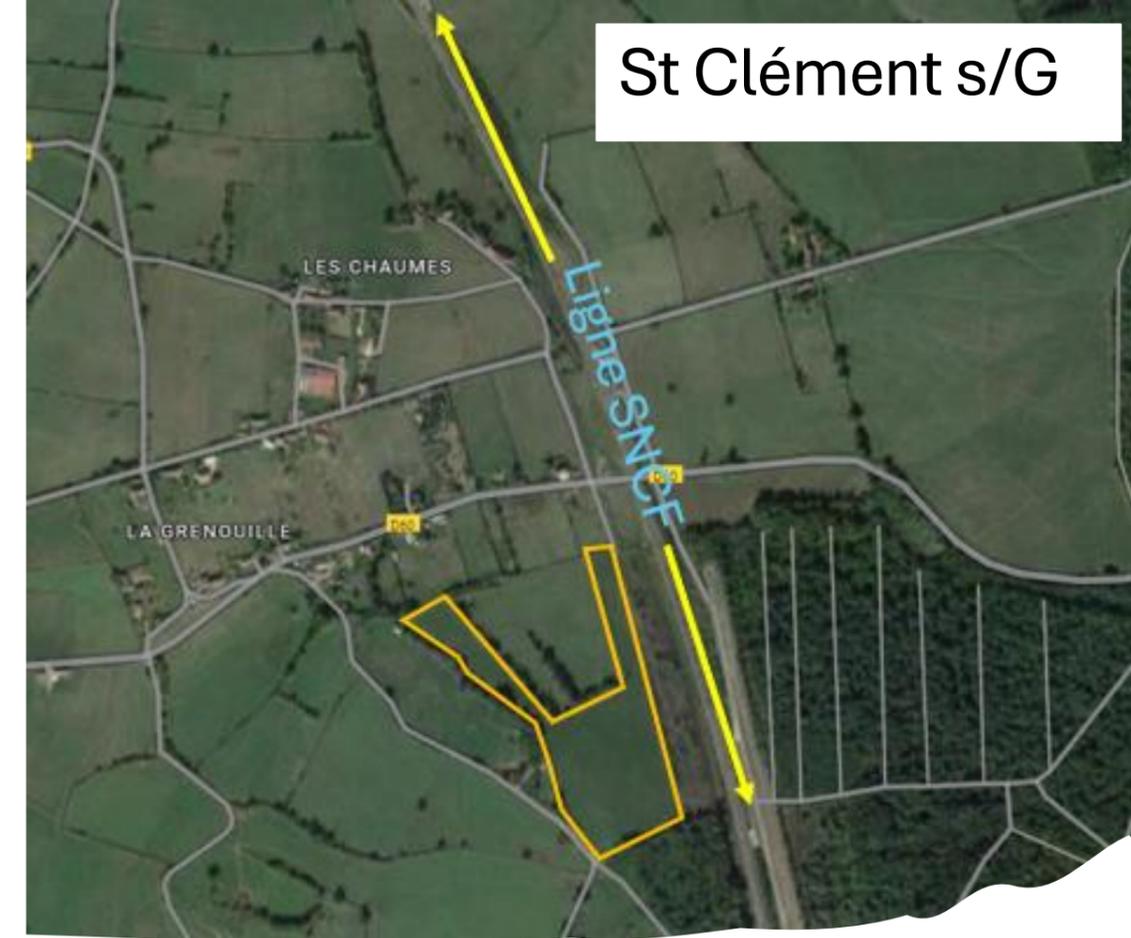


- Projet en phase émergence (étude des solutions de raccordement)
- 3 parcelles communales,
- Puissance estimée totale de 25 MW,

# Bonnay Saint-Ythaire



# St Clément s/G



2 parcelles avec un niveau faible de sensibilité paysagère :

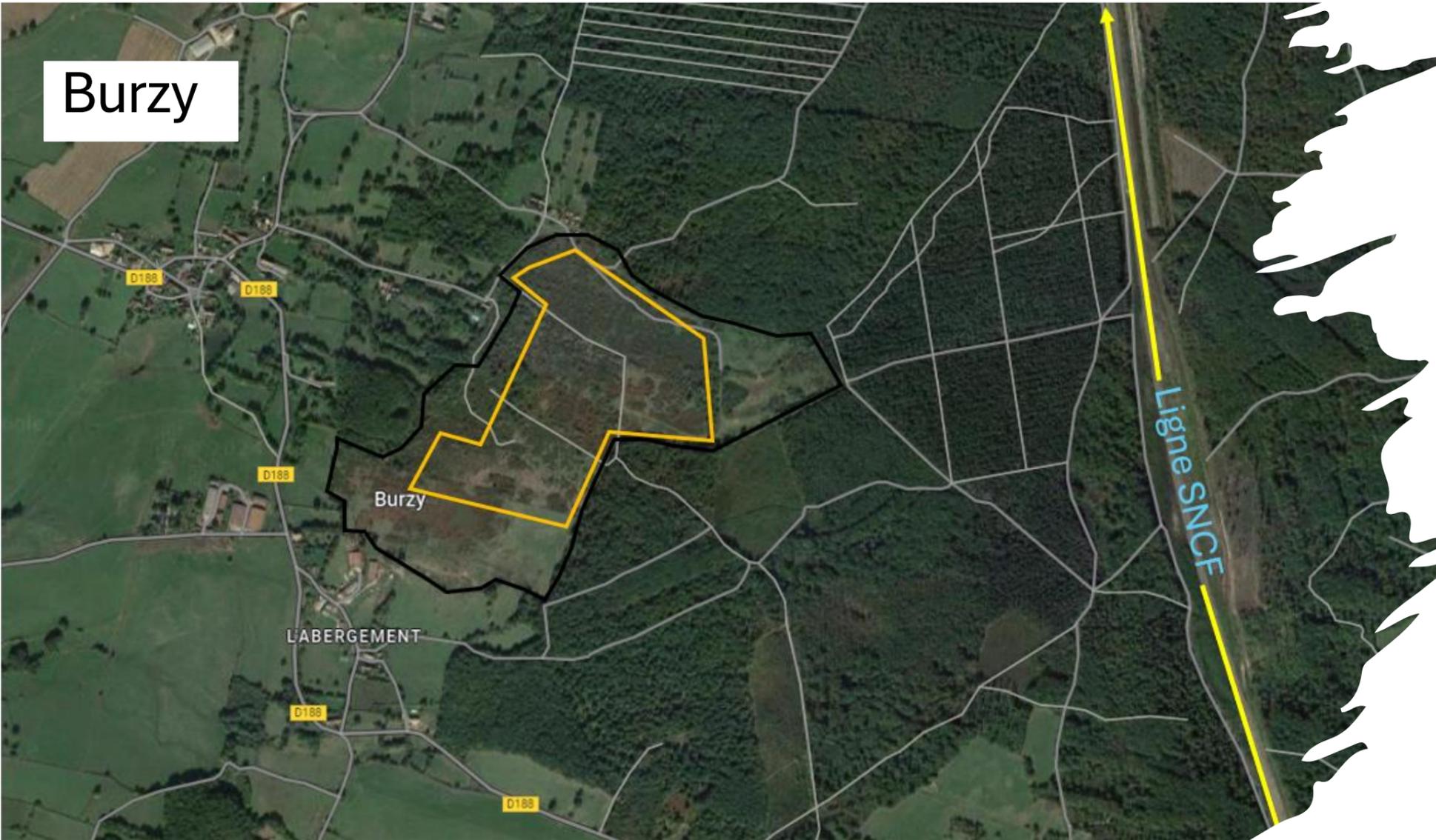
- Délaissé SNCF, prairies non exploitées,
- Sols superficiels présentant un drainage naturel imparfait, à réserve en eau très faible avec un mauvais enracinement. Sols classé catégorie IV par CA71 (Très faible potentiel agricole).



Projet Saint Clément s/Guye

| Bonnay Saint-Ythaire & St Clément s/ Guye |  |   |
|---|--|---|
| Critères                                  | Description  | 1ère évaluation niveau de sensibilité paysagère |
| 1- Rapport d'échelle                      | - Perception de la parcelle vis-à-vis d'un d'échelle élément paysager alentour (taille de la prairie bocagère, du motif forestier, d'un village) | Faible  |
| 2- Visibilité                             | - Visibilité de la parcelle vis-à-vis des espaces vécus et des points de vue remarquable   | Faible  |
| 3- Point d'appel                          | - Présence d'une autre infrastructure énergétique à proximité  | Faible  |
| 4- Intégration paysagère                  |  | Faible  |

# Burzy



Friche agricole avec un niveau faible de sensibilité paysagère :

- Abandon de la parcelle depuis plusieurs années,
- une implantation très discrète dans la commune. La parcelle est en grande partie cachée par un bois et le relief du terrain.
- Sols superficiels présentant un drainage naturel imparfait, à réserve en eau très faible avec un mauvais enracinement. Sols classé catégorie IV par CA71 (Très faible potentiel agricole).

| Burzy                    |  |   |
|--------------------------|--|---|
| Critères                 | Description  | 1ère évaluation niveau de sensibilité paysagère |
| 1- Rapport d'échelle     | - Perception de la parcelle vis-à-vis d'un d'échelle élément paysager alentour (taille de la prairie bocagère, du motif forestier, d'un village) | Faible  |
| 2- Visibilité            | - Visibilité de la parcelle vis-à-vis des espaces vécus et des points de vue remarquable   | Faible  |
| 3- Point d'appel         | - Présence d'une autre infrastructure énergétique  | A confirmer avec visite des points culminants   |
| 4- Intégration paysagère | à proximité  | Faible  |

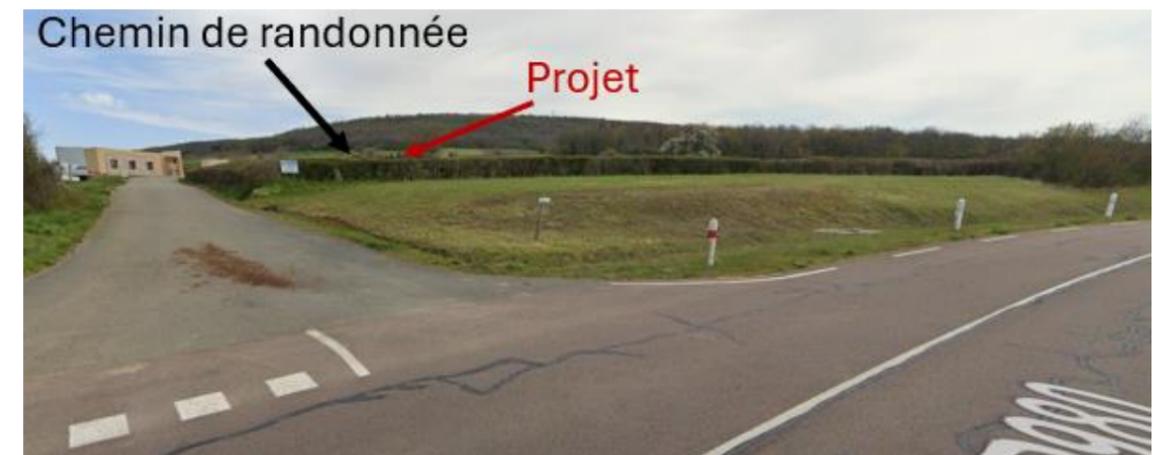
# >> Projet photovoltaïque au sol à Salornay-sur-Guye

Projet pour réduire la facture énergétique de la Communauté de Communes du Clunisois :

- Zone d'activité artisanale
- Entrée de village
- Chemin de randonnées surplombant le site

Objectifs :

- Etudier les solutions qui n'aggravent pas l'intégration de la zone artisanale dans le paysage



| Salornay                 |  |   |
|--------------------------|--|---|
| Critères                 | Description  | 1ère évaluation niveau de sensibilité paysagère |
| 1- Rapport d'échelle     | - Perception de la parcelle vis-à-vis d'un d'échelle élément paysager alentour (taille de la prairie bocagère, du motif forestier, d'un village) | A confirmer avec mise en situation              |
| 2- Visibilité            | - Visibilité de la parcelle vis-à-vis des espaces  | Moyen   |
| 3- Point d'appel         | vécus et des points de vue remarquable   | Moyen   |
| 4- Intégration paysagère | - Présence d'une autre infrastructure énergétique  | Moyen   |



Communauté de  
Communes du Clunisois

● **Éjo.coopérative**